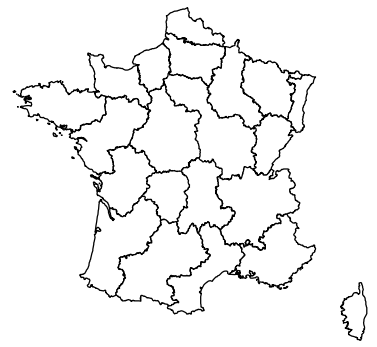




www.agenda21france.org



Communauté de Communes des Monts d'Alban – 3105 habitants Alban (81)

Actualisation : Novembre 2008

Introduction :

Implantée à l'Est du département du Tarn en zone de montagne (entre Ségala et Monts de Lacaune), la Communauté de Communes des Monts d'Alban (CCMA) regroupe huit communes (Alban, Curvalle, Le Fraysse, Massals, Miolles, Paulinet, Saint-André, Teillet) et 3105 habitants.

En 2005, un choc important pour le territoire (la cessation d'activité du premier employeur local, exploitant minier), a généré la nécessité et la volonté de s'inscrire clairement dans une stratégie ambitieuse de développement durable prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux locaux, contribuant à la sauvegarde de notre planète et s'inscrivant dans une gouvernance plus moderne. Le conseil communautaire a donc décidé le 22 février 2005 de s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21.

**Lancement de l'Agenda
21 (année de la
délibération) : 22
février 2005**

**Adoption du 1^{er} plan
d'actions (année) : 25
septembre 2007**

Contact:

Mission Développement Durable
Anne-Claire NOT
monts-alban.agenda21@wanadoo.fr
05.63.79.26.70

Télécharger le plan d'actions :

http://monts-alban.fr/les_monts_d_alban/communaute_de_communes/agenda_21_local_notre_projet

Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

Cet Agenda 21 s'est fait en deux phases : l'élaboration d'un diagnostic global et partagé et la définition d'une stratégie et d'un programme d'action.

Il a donc commencé en mars 2006 avec le recrutement d'une chargée de mission Agenda 21 épaulée pour la partie méthodologique par un bureau d'étude (Marge). Dans un premier temps, un état des lieux du territoire (diagnostic quantitatif) a été mené en interne sur la base des éléments fournis par les différents partenaires de la collectivité ou recensés sur différentes bases de données.

Afin d'impliquer au maximum la population et les divers acteurs locaux, une large place a été donnée à la concertation (diagnostic qualitatif). Elle est la matière première de cet Agenda 21.

Les éléments issus de la concertation, croisés aux éléments de diagnostic ont donné lieu à la rédaction du Diagnostic Global et Partagé.

Sur la base de ce diagnostic, des enjeux définis et de toutes les propositions d'actions recueillies lors des différentes phases de concertation, la stratégie du territoire a été construite.

Pour chaque action, un partenariat très large a été recherché permettant de ne pas limiter la CCMA à ses seuls domaines de compétence. Chaque action a fait l'objet d'une fiche d'action rédigée en concertation avec les partenaires techniques, définissant clairement les éléments de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Les 31 fiches d'actions ont été validées en Conseil Communautaire le 25 septembre 2007, approuvant ainsi le premier programme d'action de l'Agenda 21 des Monts d'Alban.

Vision stratégique

Non renseigné

Les actions réalisées

Non renseigné